



NOUVELLE VOIE PROFESSIONNELLE

La voie professionnelle nouvelle est régie par le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973, tel que modifié par le décret n° 2013-215 du 13 mars 2013.

INTEGRATION

Les étudiants, titulaires d'un master II, ne peuvent intégrer la voie professionnelle qu'après avoir été sélectionnés sur dossier et auditionnés par un comité de sélection composé de notaires, collaborateur et universitaire.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés **avant le 31 mai** (voir modalités d'inscription).

Après réception et sélection des dossiers par le comité de sélection, ce dernier dresse la liste des candidats convoqués à un entretien individuel. La convocation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours, au moins, avant l'audition.

Le comité de sélection se réunit au début du mois de septembre pour auditionner les candidats. La liste définitive des stagiaires est arrêtée au 30 septembre.

FORMATION

La formation alterne un stage de trente mois au sein d'un office notarial et des enseignements décomposés en six modules, chacun sanctionné par un examen national.

Module initial : droit professionnel notarial

Module droit de la famille I (régime matrimonial, changement, liquidation, pacs, concubinage)

Module droit de la famille II (filiation, état civil, succession)

Module droit immobilier I

Module droit immobilier II (droit de la construction, droit rural, droit des collectivités territoriales)

Module droit de l'entreprise

A l'issue de ces six modules et trente mois de stage, les notaires-stagiaires doivent rédiger et soutenir un rapport de stage devant un jury composé d'un universitaire, de deux notaires et d'un collaborateur.

La validation du rapport de stage conduit à la délivrance du certificat de fin de stage permettant l'accès au métier de notaire ou de notaire-assistant.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Retourner par mail et sans attendre un exemplaire complété de la fiche de candidature (document à télécharger) à : cfpn.aixenprovence@notaires.fr
- Adresser un dossier « papier » complet par courrier à :

CFPN
25 avenue Henri Poncet
13090 AIX EN PROVENCE

le **31 mai 2017** au plus tard.

COMPOSITION DU DOSSIER

- fiche de candidature complétée
- lettre de motivation
- document justifiant de l'identité du candidat, de sa nationalité et de son domicile (copie de la carte d'identité en cours de validité, original d'un extrait de naissance de moins de 3 mois ou pour les étrangers du titre de séjour, carte de résident privilégié ou ordinaire)
- copie du diplôme de master II ou attestation de réussite ; justificatif de l'inscription à la préparation du diplôme pour les candidats sous condition d'obtention du master II
- relevé des notes de l'ensemble du cursus post-baccalauréat et copie des diplômes correspondants
- Curriculum vitae et, le cas échéant, justificatifs des expériences professionnelles, promesse d'embauche en vue du stage ...
- déclaration sur l'honneur du nombre de candidatures antérieures
- chèque de 150 € à l'ordre du CFPN

ATTENTION : la candidature doit être déposée auprès d'un seul CFPN
Les candidatures multiples sont interdites

